

et de la motion de non-confiance. La discussion fut remise au lendemain.

Le lendemain, qui était un mercredi, l'inspecteur-général Hincks proposa que la discussion fût de nouveau ajournée jusqu'au lundi suivant, ce qui fut agréé par la Chambre.

CHAPITRE HUITIÈME

Lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine. — Avènement des Canadiens français au pouvoir. — Ce qu'on en pense en Angleterre. — M. Baldwin élu pour le comté de Rimouski. — Maladie de Sir Charles Bagot. — Sa mort.

La lettre de Sir Charles Bagot à M. La Fontaine nous semble d'une telle importance que nous devons la reproduire ici :

“ Hôtel du Gouvernement,

“ Kingston, 13 septembre 1842.

“ Monsieur,

“ Après avoir de nouveau pris en considération les conversations qui ont eu lieu entre nous, je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française de cette Province, à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement ; c'est pourquoi je n'ai pas attendu le résultat de vos délibérations, et j'ai, au contraire, considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et la faire accompagner en même temps de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre avantageuse au pays.

“ J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du procureur-général, M. Ogden, de la charge qu'il remplit maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (*provision*) proportionnée à ses longs et fidèles services.

“ Cette retraite me met en état de vous offrir la place de procureur-général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil exécutif.

“ La charge de solliciteur-général du Bas-Canada a été tenue vacante depuis longtemps, dans l'espérance qu'il serait fait quelque arrangement qui pût contribuer au résultat que j'ai toujours eu en vue ; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la